

?? Les numéros obligatoires d'une association

Fiche pratique publié le 31/12/2022, vu 1603 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lors de sa création, l'association reçoit automatiquement un numéro d'inscription au Répertoire national des associations. Les numéros Siren, Siret et APE sont délivrés seulement si l'association en fait la demande.

Le Répertoire national des associations (RNA) a été créé par l'arrêté du 14 octobre 2009. Il recense l'ensemble des informations sur les associations relevant de la loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique (Arup). Appelé parfois « numéro de dossier » par l'administration, le numéro RNA est composé de la lettre W suivie de neuf chiffres.

Ce répertoire est mis à disposition de l'administration qui peut ainsi consulter des informations non nominatives et relatives à chaque association : titre, objet, siège social, adresse de ses établissements, etc. Cela évite aux associations de devoir joindre plusieurs fois les mêmes pièces aux dossiers qu'elles constituent dans leurs relations avec l'administration. À compter de la date de dissolution de l'association, les informations enregistrées dans le répertoire sont conservées pendant une durée de trois ans.

Source: associationmodeemploi.fr

Pour plus d'infos : Comment obtenir un numéro Siret pour une association ?

Voir aussi le guide : Obtenir une subvention publique

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Obtenir une subvention publique
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Organiser une buvette
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Rembourser les frais d'un bénévole
- Réussir la création d'une association
- Réussir l'assemblée générale de son association
- Une association peut-elle avoir une activité économique lucrative ?
- Une association à but non lucratif peut-elle réaliser des bénéfices ?

- Une association a-t-elle un Kbis?
- Une association peut-elle délivrer des factures ?
- L'assurance d'une association est-elle obligatoire ?
- Comment obtenir un agrément pour une association ? Est-ce obligatoire ?
- Association reconnue d'utilité publique : conditions
- Comment créer un journal associatif en 6 étapes ?
- Une association a-t-elle le droit de faire de la publicité ?
- Quelle réglementation pour le site internet d'une association ?